

COMPTE RENDU DU CHS-CT-S AUDIO DU 14 MAI 2020

Suite à la lecture des liminaires par Solidaires Finances et la CGT, le président du CHS-CT-S précise que seul la Reprise d'activité suite au déconfinement est à l'ordre du jour. Il ne considère pas pour sa part que le dialogue social à la DISI IDF se dégrade, dégradation dénoncée par Solidaires Finances.

Exposé préalable de l'administration sur le déconfinement et la reprise d'activité :

Pour la reprise d'activité, il existe 3 priorités :

- Priorité 1 : les missions en plan de continuité d'activité (PCA) continuent en Plan de reprise d'activité (PRA)
- Priorité 2 : ces missions ont repris le 11/05
- Priorité 3 : reprise si les moyens le permettent

La reprise sera progressive avec du présentiel, du télétravail et des Autorisations d'absence.

L'administration rappelle que la pandémie n'est pas terminée, et la vigilance doit rester de mise.

Info sur les chiffres de reprise en présentiel au 11/5 à la dgfip :

38% à la Dgfip

27% pour la région IDF

15% à la Disi IDF

et fait remarquer l'effort de mise en place de télétravail au sein de la Disi

L'administration nous précise qu'un gros travail a été engagé par les chefs d'ESI pour la reprise d'activité, qui s'engage à accompagner les agents et les écouter.

Le PRA sera très progressif en IDF.

Les missions sont amenées à redémarrées, toutes, mais de façon très progressive et en fonction des demandes des commanditaires.

L'administration s'engage à rester vigilante sur les conditions de sécurité des agents lors du PRA de la même façon que lors du PCA.

Pour cela, la préparation des sites est en cours pour accueillir les agents et redémarrer les missions.

L'administration relève et confirme ce que nous avons clairement exposé en liminaire, à savoir que le télétravail, tel qu'exercé en PCA, entraîne un certain nombre de risques. Une attention particulière est apportée sur ce sujet, car ce n'est pas le télétravail habituel.

L'administration communique auprès des organisations syndicales et des agents : diffusion du Kit agent pour se protéger et protéger les autres qui doit être diffusé avant reprise en présentiel

Les représentants Solidaires Finances sont intervenus sur les éléments suivants :

La priorité 3 n'était pas prévue pour une reprise le 11 mai, alors que des missions classées en priorité 3 redémarrent. Nous avons rappelé que l'ensemble des activités classées en priorité 3 ne devraient reprendre qu'en fin de PRA et de façon très progressive.

le kit agents est-il déjà diffusé dans les ESI pour les agents déjà présents sur site (continuité d'activité ou reprise) ? Car il ne semble pas que les agents présents sur site aient reçu ce kit

Rappel sur les réserves soulevées par notre organisation syndicale sur le télétravail, mais la situation fait que le télétravail est la solution à privilégier actuellement. Puisque le télétravail fonctionne plutôt bien à la Disi IDF, pourquoi mettre en péril les agents en les forçant à rentrer alors que l'épidémie n'est pas terminée, surtout en IDF ; d'autant que certains services n'ont jamais arrêté leur activité, la font de façon complète et fonctionnent bien.

La reprise progressive : planning du PRA demandé par Solidaires Finances - et à ce que les agents soient informés des dates de reprise - et demande des plans d'occupation des sols.

Ces demandes ont été faites par mail préalable, dans la liminaire et de nouveau lors de ce CHS ! Toutes les questions concernant des précisions sur la reprise sont restées sans réponse durant tout ce CHS. Concernant le POS, la direction admet en fin de CHS qu'il serait utile de le diffuser.

Des collègues actuellement en Autorisations d'absence bénéficieront-ils de télétravail avec récupération de leur PC Tiny ?

Qu'entend la direction par reprise avec rotation, peut elle en dire plus ? (pas de réponse non plus à cette demande)

Administration & Président du CHS-CT-S :

Les personnes qui reprennent ont communication des consignes (Kit agent).

en réalité, pas encore pour celles ayant repris avant cette date, sauf nouveaux agents à venir en présentiel

Un effort très important a été fait sur le télétravail à la Disi IDF. Environ 280 télétravailleurs pendant la période du confinement. Dans le cadre de la reprise d'activité, 340 télétravailleurs sont prévus au lieu des 280, soit 60 télétravailleurs supplémentaires. Des dispositions vont être prise au sujet de l'adaptation des horaires pour le travail en présentiel des agents se déplaçant en transports en commun. Pour les agents empêchés (garde d'enfant et fragiles), le même dispositif est prolongé pour l'instant. Le plan d'occupation des sols n'a pas de sens (*sur ce sujet, l'administration va revoir son point de vue au cours de ce chs*).

Points généraux abordés

LES TRANSPORTS

Les représentants Solidaires Finances :

Dans le cadre de l'adaptation horaire (décalage horaire), la journée sera t'elle banalisée, et si oui dans quel cas (transports en commun, véhicule personnel) ?

Pour les transports domicile/travail, outre l'attestation employeur, faut-il la carte professionnelle (que n'ont pas tous les agents) ?

Précisions apportées par l'administration & Président du CHS-CT-S :

Les agents ne doivent pas prendre les transports en commun aux heures de pointe si la distanciation n'est pas possible.

**adaptation des horaires pour les agents qui utilisent des transports en commun avec régularisation (journée banalisée).
Pour ceux qui utilisent des véhicules individuels, il n'y a rien de prévu ; si nécessaire, la situation de chaque agent dans ce cas-là sera analysée par la direction de l'ESI.**

Les agents qui n'ont pas de carte professionnelle doivent en faire la demande auprès de la direction de l'ESI.

Confirmation que de 6h30 à 9h30 puis de 16h30 à 19h00, l'attestation employeur ou la carte professionnelle est obligatoire

Précisions apportées par le Médecin de Prévention :

Le masque est obligatoire en transport en commun.

Des horaires décalés doivent être mis en place pour éviter l'affluence dans les transports, avec un assouplissement des horaires variables. Les gants peuvent être supports du virus.

Éviter le covoiturage ou alors le passager doit être à l'arrière en diagonale.

EAU, REPAS ET CANTINES

Les représentants Solidaires Finances :

Repas servis froid ou pas de repas selon les sites, qu'est il prévu pour palier à ces manques ?

Quelles sont les conditions de travail sur site (espaces de détente, fontaines à eau) ? En l'absence de fontaine à eau, il serait nécessaire de distribuer des bouteilles aux agents. Les conditions de travail sont très diminuées par la restauration froide (quand accessible sur site), les repas pris sur le bureau et le manque d'eau (outre les chaleurs à venir).

Précisions apportées par l'administration & Président du CHS-CT-S :

Sur l'ensemble des sites de la DISI et de façon dérogatoire, les agents pourront se restaurer sur leur poste de travail, qu'il y ait ou pas une cantine ouverte. Si un nettoyage préalable est effectué, il n'y a pas de risque sanitaire.

Les agents viendront avec leur propre repas et des sacs poubelles individuels pour les déchets. À charge pour eux de jeter leurs propres déchets.

De nouveaux réflexes sont à acquérir. On privilégie la prudence. Il faut éviter de se mettre en difficulté avec les différents matériels (micro-ondes, frigos etc..).

Pour l'accès à l'eau, réflexion sur une distribution de bouteilles.

Pour la distribution de bouteilles d'eau, l'administration a accepté notre demande, confirmation en a été donnée au point audio ultérieur.

Les demandes de remboursements de frais de repas dans FDD, en cas de non restauration collective, sont acceptées.

Précisions apportées par l'ISST :

L'interdiction des frigos et MO n'est pas une obligation, c'est à la direction de se positionner. Nécessité d'un nettoyage par les agents.

Confirmation de la non utilisation des fontaines à eau. Utilisation de lavabos préconisée avec une eau réglable en température.

Précisions apportées par le Médecin de Prévention :

En cas de restauration collective, respect de la distanciation et horaires décalées.

Pour la restauration individuelle, consignes aux agents (utiliser son propre matériel)

Ne pas utiliser les fontaines à eau ni les distributeurs de boisson.

CLIMATISATION

Les représentants Solidaires Finances :

La climatisation en mode normal est dangereuse. Conditions de travail fortement diminuées avec une climatisation en mode dégradé, fortes chaleurs à prévoir.

Précisions apportées par l'ISST :

Changement des filtres et absence de fuites doivent éviter un risque de propagation ; en complément, aérer très souvent en ouvrant les fenêtres ; pas d' utilisation de ventilateurs, qui sont interdits pendant cette période.

NETTOYAGE & PROTECTIONS

Les représentants Solidaires Finances :

Quels types de protection sont fournis sur les sites, sont il suffisants ?

Précisions apportées par l'administration & Président du CHS-CT-S :

Pour chaque site, il a été confirmé qu'il y a assez de protection pour les agents (masques, gel hydro-alcoolique, alcool ménager, etc) et que ces équipements ont vocation à être renouvelés autant que nécessaire.

Tous les produits sont disponibles à ce jour.

Mise à disposition d'un distributeur de gel hydro-alcoolique dans chaque service.

Précisions apportées par l'ISST :

Les sanitaires doivent être nettoyés plusieurs fois par jour.

STAGIAIRES

Les représentants Solidaires Finances :

comment vont être accueillis les stagiaires (place disponible et présence des agents pour les tutorer ?)

Précisions apportées par l'administration & Président du CHS-CT-S :

s'agissant des stagiaires sortis d'école, les stagiaires inspecteurs seront connus le 8 juin.

Une partie rejoindront éventuellement la Centrale, ce qui diminuera d'autant le nombre mentionné dans les tableaux de mutation. Ceux qui doivent rejoindre la Centrale ne feront pas leur stage dans les ESI cette année.

AGENTS EMPECHES & GARDES D'ENFANTS

Précisions apportées par l'administration & Président du CHS-CT-S :

A partir de juin, les agents qui font le choix personnel de ne pas mettre leur enfant à l'école devront poser des congés. Les agents concernés par les gardes d' enfants devront fournir une attestation de non-ouverture de l' école.

Garde d'enfant : doivent se manifester auprès des RH Invariant pour les personnes fragile : passage obligé par le MP

CID

Les représentants Solidaires Finances :

De quelles protections bénéficient les CID ? Le protocole mis en place lors du PCA est-il toujours en place ?

Les CID qui interviennent pour le dépannage d'un PC seront-ils face à un utilisateur avec un masque ?

S'agissant de la CID 77, pourquoi est-ce la seule CID de la disi à être positionnée en rotation ASA/TT, n'ont-ils pas comme l'ensemble des CID du travail qui légitime totalement l'activité de télétravail (*pas de réponse de l'administration quant à cette interpellation !!*)

Précisions apportées par l'administration & Président du CHS-CT-S :

Pour les CID de tous les ESI, des dotations complémentaires de masques vont avoir lieu.

Ces dotations sont largement pourvues (*mais pas de chiffres donnés*).

Le protocole mis en place pour le PRA reste effectif.

Lors d'une intervention, l'utilisateur doit nettoyer son poste de travail avant le dépannage et s'éloigner de son bureau pendant l'intervention.

L'agent de la CID peut intervenir en emportant son propre clavier et sa souris.

Il faut continuer à privilégier pour les CID les interventions à distance, lorsque cela est possible.

DISTANCIATION

Les représentants Solidaires Finances :

le masque est-il obligatoire si un couloir est étroit ?

ISST :

Il est de la responsabilité des agents de ne pas se rencontrer dans les couloirs !!!

à tour de rôle donc !! Cette réponse ne nous convient pas, si les couloirs sont trop étroits et quand surtout il n'y en a pas plusieurs, comment feront les agents pour se déplacer ??? par exemple toutes les heures pour se laver les mains...

Médecin de prévention :

Si la distanciation est respectée, le port du masque n'est pas obligatoire.

En question diverse, et hors PRA, à la demande de Solidaires Finances sur le report des congés 2019, le Président du CHS-CT-S répond :
toujours pas d'instruction au niveau ministériel s'agissant du report de congés 2019.

Par ailleurs, le président du CHS-CT-S précise qu'il ne sait pas comment serait décliné l'ordonnance (*sur les congés volés*) car l'instruction dgfip n'était toujours pas connue. Il a spécifié qu'il communiquerait dès sortie de cette instruction. Par contre, il n'a pas répondu sur une demande d'application de cette ordonnance avec modération.

Depuis lors, on a vu comment cette communication a été faite aux agents, à 22h30 une veille de jour férié !

Comment parler alors de droit à la déconnexion (22h30 veille de jour férié), ainsi que de dialogue social non dégradé (les élus et représentants non consultés)... !

À la reprise de l'instance à 13h30, le secrétaire du CHS-CT-S a effectué une mise au point auprès du Président du CHS-CT-S. Le président du CHS-CT-S ayant indiqué dans la matinée que les représentants en CHS-CT-S devaient arrêter d'avoir des propos narquois !!! définition du Larousse : propos malicieux, moqueur ou railleur.

Le secrétaire du CHS-CT-S a précisé que les propos des représentants en CHS-CT-S sont toujours constructifs, très souvent en opposition mais toujours respectueux de nos interlocuteurs.

Il n'est pas question pour les représentants en CHS-CT-S de faire de la co-gestion. Nous sommes là pour poser les bonnes questions pour les agents.

ESI par ESI, intervention de la direction locale et compléments d'information données par l'administration & Président du CHS-CT-S

Pour l'ensemble des ESI, Le PRA prévoit un retour très progressif des agents sur site compte tenu :

de la proportion non négligeable du nombre d'agent empêchés (garde enfant, personne fragile) ; de la part importante des missions qui peuvent être réalisées en télétravail et qui diffère selon les sites ; du nombre de personnes qui empruntent les transports en commun.

ESI de NANTERRE :

Pour rappel, 13 agents mobilisés lors du PCA.

PRA : un mixte de présentiel/télétravail est mis en place dans tous les services.

Le télétravail concernera principalement le développement.

Période ultérieure en Juin, concerne les cadres et personnels SIL/cid et missions développements.

Les représentants Solidaires Finances :

Un agent est en télétravail avec une garde d'enfant ce n'est pas une situation normale
Interrogation sur la situation d'un apprenti qui reprend avec 2 agents ?

Administration & Président du CHS-CT-S :

La personne empêchée pour garde d'enfant s'est portée volontaire pour le télétravail.

**Pour rappel, un agent empêché pour garde d'enfant est de droit positionné en ASA et l'administration ne peut pas le contraindre à télétravailler.
Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter vos représentants Solidaires Finances.**

Pour l'apprenti, son tuteur n'est pas en présentiel, mais il a effectué avant le confinement des travaux avec un contrôleur programmeur qui lui est en présentiel et le prendra en charge.

Des locaux vides de la Direction 92 pourront être une réserve foncière pour accueillir les inspecteurs stagiaires.

ESI de VERSAILLES :

Pour rappel, 45 agents mobilisés lors du PCA.

PRA : un mixte de présentiel/télétravail est mis en place dans tous les services, sauf ADO, reprise en présentielle. Le télétravail concernera principalement le développement. Il y a pour la reprise d'activité 15 nouvelles personnes en télétravail.

Nouvelle répartition des agents dans les bureaux pour le développement. Espacement sur l'espace HELIOS Quelques déplacements de postes de travail fait par des cadres ou des agents en présentiel. Circulation : règle de priorité dans les escaliers.

Pas d'espace de convivialité. Pas de restauration semaine du 11/05 mais restauration froide à partir du 18/05 .

Mise à disposition de sac de poubelle individuelle pour déchet et versement de FDD tant qu'il n'y a pas de restauration collective.

La climatisation de l'AT est un système ancien non vérifié et les filtres n'ont pas été changés. Le bureau a été séparé en trois ; aération possible.

Les représentants Solidaires Finances :

Qu'en est-il des personnes isolées dans un service ?

Modalités d'installation des stagiaires ?

Surcoût éventuel de la cantine de Versailles ?

Administration & Président du CHS-CT-S :

Les B stagiaires ont été intégrés dans la réflexion pour les aménagements de locaux. Pour les stagiaires A, il faut attendre de connaître le volume d'arrivée.

La question de personnes isolées ne se pose plus car reprise en présentielle d'autres agents.

L'éventuel surcoût de la cantine n'est pas connu.

ESI de MONTREUIL :

Pour rappel, une cinquantaine d'agents mobilisés lors du PCA.

PRA : un mixte de présentiel/télétravail est mis en place dans tous les services sauf exploitation Chorus (statu quo actuel, c'est-à-dire reste en télétravail pour l'instant).

La reprise d'activité ne concerne que le DEV, 15 nouvelles personnes mises en télétravail pour le développement et une transverse, les autres services ayant eu une continuité d'activité (CID, SIL et CEC). Ceci permettra d'atteindre une reprise totale des activités pour début juin.

Retour progressif des agents en présentiel sur volontariat pour l'instant.

L'espacement permettant la distanciation se fait sans difficulté sur les différents sites selon la direction locale.

Des masques sont disponibles à l'accueil du bâtiment jusque fin mai : 3 masques par jour

La cantine sert des repas froids, il existe un système de réservation de créneau. Pas de surcoût pour les agents.

S'agissant de l'exploitation Chorus, en attente de connaître l'évolution pour juin.

***Dès le lendemain, lors d'une réunion de travail, la direction locale informe les exploitants d'une reprise en présentielle dès le 2 juin !
Alors que pendant le CHS la direction de la Disi a toujours répondu aux représentants qu'elle ne pouvait pas connaître dès maintenant le calendrier des reprises en présentielles et de même la direction locale pour le CEC !!***

Les représentants Solidaires Finances :

Pourquoi sur le site de Montreuil (comme Noisiel), la distanciation est-elle de 1 mètre et non de 2 mètres comme sur les autres sites ?

Les couloirs pour se déplacer sont trop étroits pour garder la distanciation.

Problème si la climatisation ne fonctionne pas normalement avec un risque de très forte chaleur dû aux baies vitrées.

Pourquoi sur ce site les distributeurs de boissons restent-ils accessibles alors que les fontaines à eau ne le sont pas ?

Frigo, MO et salle de détente sont indispensables pour les agents présents la nuit et le week-end.

Y a-t'il la place nécessaire pour accueillir les stagiaires qui seront affectés à Montreuil (ceux non préemptés par la Centrale) ? Et où ?

Administration & Président du CHS-CT-S :

Nous sommes hébergés sur ce site et ne sommes pas maître des règles à appliquer. Effectivement, dans les bâtiments SG la distance est d'1 m et les distributeurs de boissons sont accessibles mais pas les fontaines à eau. La gestion de la climatisation est collective et centralisée. Un point de vigilance spécifique sur ce sujet est en réflexion.

Les prestataires ATOS sont et restent pour l'instant en télétravail le plus possible. Pour les stagiaires, il existe un excédent de place au service développement, c'est d'ailleurs le seul service dans ce cas là sur la Disi.

Les représentants Solidaires Finances :

Hébergé ou pas, les règles de distanciation ne sont pas les mêmes (1mètre au lieu de 2). Nous souhaitons une validation par le médecin de prévention ou l'ISST.

Médecin de prévention et ISST

La distanciation minimum est de 1 mètre.

ESI de NOISIEL :

Pour rappel, un peu plus de 20 agents mobilisés lors du PCA (beaucoup de présentiel du fait de la nature des missions exercées).

PRA : un mixte de présentiel/télétravail est mis en place quand c'est possible, sauf hébergement, commandes B38 et logistiques (ne peuvent pas être exercées à distance), ainsi que transverses.

Plus de la moitié des agents étaient concernés par le PCA et déjà présents sur site. La préparation du PRA a été faite service par service et individuellement. Réunions organisées avec chaque équipe.

Télétravail renforcé eu égard notamment à la situation individuelle des agents (personnes fragiles, personnes avec gardes d'enfants) et en fonction des moyens de transport utilisés.

Les représentants Solidaires Finances :

La restauration à l'extérieure n'est-elle pas plus dangereuse que l'utilisation des micro-onde qui sont interdits ?

Pour les agents de Noisiel, seule la cantine de Noisy le Grand est ouverte mais éloignée et uniquement accessible par transports en commun. Vont ils bénéficier des remboursements de frais de repas dans FDD ?

Certains bureaux ne pourraient-ils pas être placés en diagonale plutôt qu'avec un plexiglas en face à face ?

Le 2eme ménage indiqué dans les documents est-il en place ?

Accueil des personnes extérieurs comment faire ? Intervention en salle, comment faire avec masque trempé pour activité physique ? Rackage ?

Administration & Président du CHS-CT-S :

Oui pour remboursements de frais de repas dans FDD.

Pour le ménage, le SG a embauché une personne pour faire le ménage des points de contact le long de la journée. La DISI attends des informations sur un contrat à passer entre le SG et une société pour un 2eme ménage.

Plus d'intervention en salle ni de racking en l'absence de cadrage avec la DG ; de même pour les accueils de prestataire.

Pour les intervention en salle, le cadrage se fera conjointement avec SI2C – SI2B et une instruction commune sera faite.

ESI de NEMOURS :

Pour rappel, une cinquantaine d'agents lors du PCA, pour la plupart en présentiel.

PRA : un mixte de présentiel/télétravail est mis en place dans tous les services, sauf EIFI, centre traitement ficoba, CAEFF, ADO et équipes supports en présentiel uniquement.

Reprise pour les missions non prioritaires ; AT CF, cellule informatique de l'ESI, ADO, CNT et CAEFF.

Un nombre relativement important d'agents sont empêchés (garde enfant, personne fragile) ; par contre, les personnes empruntant les transports en commun sont peu nombreux.

Prestations de ménage adaptées pour l'EIFI.

Les représentants Solidaires Finances :

Rappel de la liminaire : chaque agent est responsable de sa santé : **nous demandons que cette formulation disparaisse et soit remplacée par la responsabilité de l'employeur.**

Les masques ou visières sont-ils véritablement recommandés ?

L'utilisation des rambardes n'est pas recommandée dans le document remis. Mais pour rappel 10 %, des accidents de service proviennent d'une chute d'escalier.

La réflexion sur les entrées-sorties des agents a-t-elle évoluée ?

Administration & Président du CHS-CT-S :

Le sujet des entrées-sorties n'est pas encore tranché. Arrivée par la passerelle et sortie par la porte du bas avec la contrainte du coin fumeurs.

La prestation de ménage sur l'EIFI aura lieu jusqu'à fin mai.

Le dispositif qui a été mis en place sur l'EIFI est totalement assumé par le président du CHS-CT-S.

ESI de PARIS :

Pour rappel, une soixantaine d'agents mobilisés lors du PCA
PRA : un mixte de présentiel/télétravail est mis en place dans tous les services,.
Grand nombre de personnes qui empruntent les transports en commun.

Réflexion sur l'entrée/sortie sur le site de NDV pour éviter les croisements dans les escaliers. Un plan espace par espace a été fait.

3 apprentis et 3 CDD seront en présentsiels début juin (incertitude sur la réouverture des écoles). 73 % de télétravailleurs avec rotation pour ceux qui sont en ASA. Une rotation de matériel aura lieu par demi journée de télétravail.

Les représentants Solidaires Finances :

question concernant les cantines parisiennes fermées autour des différents sites ?

Administration & Président du CHS-CT-S :

cantines Agraf date d'ouverture non connue ; remboursements FDD.

DISI :

Pour rappel, 25 d'agents mobilisés lors du PCA en télétravail pour l'essentiel.
PRA : un mixte de présentiel/télétravail est mis en place dans tous les services, avec une forte proportion de télétravail.